

sure, déclarant que la mesure de progrès et de civilisation qu'on constate chez les naturels de l'île sont dûs à ces religieux, et que les expulser constitue une honte et un crime.

Dans le *Paradiesesfruechte*, livraison de novembre, le R. P. Bede Maler, bénédictin, demande qu'on conserve la vieille habitude de marquer chaque pain d'un signe de croix avant de le rompre, ce qui est un moyen de rappeler à la famille chrétienne que Notre-Seigneur sanctifia le pain en se donnant Lui-même comme nourriture à nos âmes sous la forme du pain.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le prochain consistoire aura lieu les 27 et 30 novembre. Mgr Rinaldini, nonce à Bruxelles, est transféré à Madrid, en remplacement du cardinal Francisca Nava di Bontife. Mgr Granito di Belmonte, ancien chargé d'affaires de la nonciature de Paris, remplace Mgr Rinaldini à Bruxelles.

—Comme souvenir de l'Année Sainte, le Souverain Pontife fera frapper une médaille commémorative. On en fera trois frappes : une en or, pour les souverains et les cardinaux ; une en argent, pour les archevêques, les évêques et les personnages de marque, et la troisième en bronze, pour tous les autres.

La médaille représentera Léon XIII et appellera l'Année Sainte, par une inscription en latin.

FRANCE.—Les journaux publiés quelques jours avant la rentrée des chambres nous apportent ce communiqué officiel qui nous donne la substance de l'un des projets de loi gouvernementaux :

Tout candidat à une fonction publique quelconque devra être muni d'un certificat d'études constatant qu'il a terminé ses études dans les établissements de l'Etat. Pour les fonctions publiques n'exigeant que l'enseignement primaire, le candidat devra avoir passé les deux dernières années dans un établissement de l'Etat. Pour les fonctions pour lesquelles l'enseignement secondaire est exigé, cette durée sera de trois années, étant toujours entendu que ce sont les dernières années d'études qui doivent être passées dans un établissement de l'Etat.